

Destinataire :	À tout le personnel du CR-HMR (chercheurs, assistants et associés, étudiants et personnel du CR-HMR)
Expéditeur :	Dominique Favreau, Directeur adjoint – Comité biorisques
Date :	05 juin 2024
Objet :	IMPORTANT – RAPPEL EPI/Code vestimentaire dans les laboratoires du CR-HMR

On tient à votre sécurité !

Avec la saison estivale qui est à nos portes, le comité biorisque du CR-HMR tient à rappeler d'importantes règles en ce qui a trait au code vestimentaire en laboratoire.

SARRAU

Toute personne entrant dans un laboratoire doit porter les vêtements de protection adéquats, tel un **sarrau** qui doit être correctement fermé et attaché. En outre, le **sarrau** ne doit pas être porté dans les espaces communs (les corridors, les toilettes, la salle des ordinateurs, le secrétariat, la cafétéria...etc).

GANTS

Dans les laboratoires, le port des **gants** est requis lors de la manipulation de matériel comportant un risque d'éclaboussure, un risque biologique ou un contact cutané direct avec des matières présentant un danger.

Ayez recours aux précautions universelles lors de la manipulation d'échantillons ; ne touchez pas les objets propres tels, le clavier de l'ordinateur, les outils de pointage, les poignées de porte ou le téléphone, avec des gants potentiellement contaminés.

CHAUSSURES

Le port de **chaussures**, appropriées aux risques présents, c'est-à-dire à semelles adhérentes, à talon plat et couvrant entièrement le pied, est obligatoire.

PANTALONS

Le port de **pantalons longs** est aussi fortement recommandé dans les laboratoires et **devrait faire partie de la tenue vestimentaire en salle NC2.**



NOURRITURE

Il est **interdit** de manger, de boire ainsi que d'entreposer dans le laboratoire des aliments, des ustensiles ou des objets personnels.

CIRCULATION

Les éléments de protection individuelle comme le sarrau et les gants ne doivent pas être portés lorsque vous circulez dans les espaces communs (ex.: corridors, toilettes, salle d'ordinateurs, secrétariat) et particulièrement dans les locaux contenant de la nourriture (ex. : cafétéria, salles de repos).

Nous vous remercions de votre collaboration pour le respect de ces consignes dans vos équipes de recherche.

La sécurité de chacun est l'affaire de tous!

SVP vous référer au guide des Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL) disponible sur l'intranet :

<http://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=2346>

ou sur l'extranet :

Sous Enseignement, recherche et innovation > Recherche > Santé-Sécurité > Bonnes pratiques de laboratoire

<http://extranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=2346>

Nom d'utilisateur : ciuss

Mot de passe : cemtl